



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud + NStCM

Feu vert de la Confédération à la construction du nouveau dépôt-atelier du Nyon - St-Cergue - Morez à Trélex

L'Office fédéral des transports (OFT) a délivré la décision d'approbation des plans pour la construction du nouveau dépôt-atelier de la compagnie du chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez SA (NStCM). L'entreprise et le Canton saluent cette étape importante qui démontre la pertinence d'un projet indispensable au développement d'un chemin de fer régional qui transporte plus d'un million de voyageurs par an et relie toute une région à l'ensemble du canton.

Le Canton de Vaud et la compagnie ferroviaire se félicitent de cette décision d'approbation des plans (permis de construire), qui permet au NStCM de se doter d'une infrastructure d'exploitation et de maintenance moderne, indispensable pour répondre aux besoins de développement de l'offre en transport public. "Le Nyon - St-Cergue - Morez est un maillon essentiel du réseau des transports publics vaudois. Complémentaire aux RER vaudois et aux trains grandes lignes des CFF, il garantit, notamment avec sa fréquence au quart d'heure aux heures de pointe entre Nyon et Genolier, une mobilité efficace pour les habitants de la région et participe à la prospérité économique de la Côte", rappelle la conseillère d'Etat en charge des infrastructures, Nuria Gorrite

Pour l'entreprise, la construction de ce nouveau dépôt qui sera construit sur la commune de Trélex sur un terrain de 20'400 m² à proximité de l'Asse, est une absolue priorité. En effet, le séculaire, et pourtant toujours actuel dépôt des Plantaz à Nyon ne répond plus aux normes de sécurité. De plus, il ne permet pas la révision des nouvelles rames, dont quatre ont été mises en service en 2015 et six autres seront livrées en 2020. La nouvelle halle répond à tous ces besoins et constitue une pièce indispensable au développement de la ligne.

La décision d'approbation des plans est l'aboutissement d'un long processus. Initié en 2008 et mis à l'enquête en 2013, le projet a passé par de nombreuses étapes pour satisfaire aux exigences environnementales, répondre aux normes et besoins du domaine ferroviaire et entrer en conformité avec la loi sur l'aménagement du territoire

(LAT), laquelle exige que les terres nouvellement occupées soient compensées. Sous réserve d'éventuels recours, les travaux de construction du dépôt pourront débuter en été 2018.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 juillet 2017

DIRH, Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la mobilité et des routes, DGMR, 021 316 71 30
Compagnie du chemin de fer NStCM, Richard Zaugg, directeur, 022 994 28 40